

Bulletin provincial



SOMMAIRE

—

Page

<u>POLICE</u>	
<i><u>REGLEMENTS COMMUNAUX – ORDONNANCES DE POLICE ADMINISTRATIVE :</u></i>	
FLEURUS : Approbation de l'ordonnance de police.	<u>124</u>
LES BONS VILLERS : Circulation routière – règlement complémentaire.	<u>125-130</u>
TOURNAI : Circulation routière – règlement complémentaire.	<u>131-157</u>
CHARLEROI : Circulation routière – règlement complémentaire.	<u>158-160</u>
FLEURUS : Approbation de l'ordonnance de police.	<u>161</u>
<u>CONSEIL PROVINCIAL</u>	
<i><u>QUESTIONS&REPONSES AU COLLEGE PROVINCIAL :</u></i>	
Question de M. PARMENTIER L., Conseiller provincial, concernant : OMBIP : Occupations momentanées de Biens Immobiliers Provinciaux par des tiers.	<u>162</u>
Question de M. PARMENTIER L., Conseiller provincial, concernant : devenir menuisier à Charleroi avec la Province... c'est galère...	<u>172</u>
Question de M. PARMENTIER L., Conseiller provincial, concernant statut des sociétés et associations para-provinciales	<u>175</u>

Direction générale - Secrétariat

POLICE

Objet : Commune de Fleurus –

Règlements communaux - Ordonnances de police administrative

Par décision du Conseil communal en date du 31 mai 2021, j'ai décidé d'approuver l'ordonnance de Police relative à la limitation de consommation de boissons alcoolisées sur la voie publique et dans les lieux ouverts au public du 31.05.2021.

Mons, le 13 avril 2023

LE GOUVERNEUR,
(s)Tommy LECLERCQ

Direction générale provinciale - Secrétariat

POLICE

-

Objet : V0003 Commune de Les Bons Villers : Circulation routière - Règlement complémentaire.

Règlements communaux - Ordonnances de police administrative

-

Par décision du Conseil communal en date du 21 février 2022, j'ai décidé d'approuver le règlement complémentaire relatif à la modification de l'agglomération de Villers-Perwin.

Mons, le 13 avril 2023

LE GOUVERNEUR,
(s) Tommy LECLERCQ

Direction générale provinciale - Secrétariat

POLICE

-

Objet : Commune de Les Bons Villers : Circulation routière - Règlement complémentaire.

Règlements communaux - Ordonnances de police administrative

-

Par décision du Conseil communal en date du 25 avril 2022, j'ai décidé d'approuver le règlement complémentaire relatif à la circulation des véhicules lourds à 6220 Fleurus (Heppignies)

Mons, le 13 avril 2023

LE GOUVERNEUR,
(s)Tommy LECLERCQ

Direction générale provinciale - Secrétariat

POLICE

-

Objet : V0003 Commune de Les Bons Villers : Circulation routière - Règlement complémentaire.

Règlements communaux - Ordonnances de police administrative

-

Par décision du Conseil communal en date du 25 avril 2022, j'ai décidé d'approuver le règlement complémentaire relatif à la circulation rue de Chassart, section de VILLERS-PERWIN.

Mons, le 13 avril 2023

LE GOUVERNEUR,
(s) Tommy LECLERCQ

Direction générale provinciale - Secrétariat

POLICE

-

Objet : W0001 Commune de Les Bons Villers : Circulation routière - Règlement complémentaire.

Règlements communaux - Ordonnances de police administrative

-

Par décision du Conseil communal en date du 25 avril 2022, j'ai décidé d'approuver le règlement complémentaire relatif à la circulation rue de Gosselies, section de WAYAUX.

Mons, le 13 avril 2023

LE GOUVERNEUR,
(s) Tommy LECLERCQ

Direction générale provinciale - Secrétariat

POLICE

-

Objet : CHBrux0001 Commune de Les Bons Villers : Circulation routière - Règlement complémentaire.

Règlements communaux - Ordonnances de police administrative

-

Par décision du Conseil communal en date du 19 décembre 2022, j'ai décidé d'approuver le règlement complémentaire relatif à la circulation chaussée de Bruxelles section Mellet, Villers-Perwin et Wayaux.

Mons, le 13 avril 2023

LE GOUVERNEUR,
(s) Tommy LECLERCQ

Direction générale provinciale - Secrétariat

POLICE

-

Objet : F003 Commune de Les Bons Villers : Circulation routière - Règlement complémentaire.

Règlements communaux - Ordonnances de police administrative

-

Par décision du Conseil communal en date du 16 janvier 2023, j'ai décidé d'approuver le règlement complémentaire relatif à la circulation rue Eugène Gilles, section FRASNES-LES-GOSSELIES.

Mons, le 13 avril 2023

LE GOUVERNEUR,
(s) Tommy LECLERCQ

Direction générale -Secrétariat

POLICE

Objet : Commune de Tournai – Circulation routière - Règlement complémentaire.

Règlements communaux - Ordonnances de police administrative

Par décision du Conseil communal en date du 28 novembre 2022, j'ai décidé d'approuver le règlement relatif à la création d'un emplacement de stationnement pour personnes à mobilité réduite, rue Carlos Gallaix 191, section CHERCQ.

Mons, le 13 avril 2023

LE GOUVERNEUR,
(s) Tommy LECLERCQ

Direction générale -Secrétariat

POLICE

Objet : Commune de Tournai – Circulation routière - Règlement complémentaire.

Règlements communaux - Ordonnances de police administrative

Par décision du Conseil communal en date du 28 novembre 2022, j'ai décidé d'approuver le règlement relatif à la création d'un emplacement de stationnement pour personnes à mobilité réduite, rue Carlos Gallaix 191, section CHERCQ.

Mons, le 13 avril 2023

LE GOUVERNEUR,
(s) Tommy LECLERCQ

Direction générale -Secrétariat

POLICE

Objet : Commune de Tournai – Circulation routière - Règlement complémentaire.

Règlements communaux - Ordonnances de police administrative

Par décision du Conseil communal en date du 28 novembre 2022, j'ai décidé d'approuver le règlement relatif à la création d'un emplacement de stationnement pour personnes à mobilité réduite, rue Albert 61 section KAIN.

Mons, le 13 avril 2023

LE GOUVERNEUR,
(s) Tommy LECLERCQ

Direction générale -Secrétariat

POLICE

Objet : Commune de Tournai – Circulation routière - Règlement complémentaire.

Règlements communaux - Ordonnances de police administrative

Par décision du Conseil communal en date du 28 novembre 2022, j'ai décidé d'approuver le règlement relatif à l'organisation du stationnement, parking du stade Luc Varenne section KAIN.

Mons, le 13 avril 2023

LE GOUVERNEUR,
(s) Tommy LECLERCQ

Direction générale -Secrétariat

POLICE

Objet : Commune de Tournai – Circulation routière - Règlement complémentaire.

Règlements communaux - Ordonnances de police administrative

Par décision du Conseil communal en date du 28 novembre 2022, j'ai décidé d'approuver le règlement relatif à l'interdiction de stationnement, Trieu Moriau 5, section MONT-SAINT-AUBERT.

Mons, le 13 avril 2023

LE GOUVERNEUR,
(s) Tommy LECLERCQ

Direction générale -Secrétariat

POLICE

Objet : Commune de Tournai – Circulation routière - Règlement complémentaire.

Règlements communaux - Ordonnances de police administrative

Par décision du Conseil communal en date du 28 novembre 2022, j'ai décidé d'approuver le règlement relatif à la création d'un emplacement de stationnement pour personnes à mobilité réduite, rue Nouvelle 12, section RUMILLIES.

Mons, le 13 avril 2023

LE GOUVERNEUR,
(s) Tommy LECLERCQ

Direction générale -Secrétariat

POLICE

Objet : Commune de Tournai – Circulation routière - Règlement complémentaire.

Règlements communaux - Ordonnances de police administrative

Par décision du Conseil communal en date du 28 novembre 2022, j'ai décidé d'approuver le règlement relatif à la création d'un emplacement de stationnement pour personnes à mobilité réduite, rue de Roubaix 107, section TEMPLEUVE.

Mons, le 13 avril 2023

LE GOUVERNEUR,
(s) Tommy LECLERCQ

Direction générale -Secrétariat

POLICE

Objet : Commune de Tournai – Circulation routière - Règlement complémentaire.

Règlements communaux - Ordonnances de police administrative

Par décision du Conseil communal en date du 28 novembre 2022, j'ai décidé d'approuver le règlement relatif à la création d'un emplacement de stationnement à durée limitée (30 minutes) rue de Néchin 20, section TEMPLEUVE.

Mons, le 13 avril 2023

LE GOUVERNEUR,
(s) Tommy LECLERCQ

Direction générale -Secrétariat

POLICE

Objet : Commune de Tournai – Circulation routière - Règlement complémentaire.

Règlements communaux - Ordonnances de police administrative

Par décision du Conseil communal en date du 28 novembre 2022, j'ai décidé d'approuver le règlement relatif à la création d'un emplacement de stationnement pour personnes à mobilité réduite et de deux emplacements de stationnement dépose-minute, rue Cherequefosse 8 et 10, section TOURNAI.

Mons, le 13 avril 2023

LE GOUVERNEUR,
(s) Tommy LECLERCQ

Direction générale -Secrétariat

POLICE

Objet : Commune de Tournai – Circulation routière - Règlement complémentaire.

Règlements communaux - Ordonnances de police administrative

Par décision du Conseil communal en date du 28 novembre 2022, j'ai décidé d'approuver le règlement relatif à l'établissement de bandes de stationnement, de zones d'évitement et d'une zone de livraison, rue de la Madeleine, section TOURNAI.

Mons, le 13 avril 2023

LE GOUVERNEUR,
(s) Tommy LECLERCQ

Direction générale - Secrétariat

POLICE

Objet : Commune de Tournai – Circulation routière - Règlement complémentaire.

Règlements communaux - Ordonnances de police administrative

Par décision du Conseil communal en date du 28 novembre 2022, j'ai décidé d'approuver le règlement relatif à la suppression d'un emplacement de stationnement pour personnes à mobilité réduite, rue des Campeaux 48 section TOURNAI.

Mons, le 13 avril 2023

LE GOUVERNEUR,
(s) Tommy LECLERCQ

Direction générale -Secrétariat

POLICE

Objet : Commune de Tournai – Circulation routière - Règlement complémentaire.

Règlements communaux - Ordonnances de police administrative

Par décision du Conseil communal en date du 28 novembre 2022, j'ai décidé d'approuver le règlement relatif à la suppression d'un emplacement de stationnement pour personnes à mobilité réduite, rue Saint-Eleuthère 72, section TOURNAI.

Mons, le 13 avril 2023

LE GOUVERNEUR,
(s) Tommy LECLERCQ

Direction générale -Secrétariat

POLICE

Objet : Commune de Tournai – Circulation routière - Règlement complémentaire.

Règlements communaux - Ordonnances de police administrative

Par décision du Conseil communal en date du 28 novembre 2022, j'ai décidé d'approuver le règlement relatif à l'interdiction de circulation, Vieux Chemin de Willems, section TOURNAI.

Mons, le 13 avril 2023

LE GOUVERNEUR,
(s) Tommy LECLERCQ

Direction générale -Secrétariat

POLICE

Objet : Commune de Tournai – Circulation routière - Règlement complémentaire.

Règlements communaux - Ordonnances de police administrative

Par décision du Conseil communal en date du 28 novembre 2022, j'ai décidé d'approuver le règlement relatif à l'interdiction de stationnement, rue du Sondart 5, section TOURNAI.

Mons, le 13 avril 2023

LE GOUVERNEUR,
(s) Tommy LECLERCQ

Direction générale -Secrétariat

POLICE

Objet : Commune de Tournai – Circulation routière - Règlement complémentaire.

Règlements communaux - Ordonnances de police administrative

Par décision du Conseil communal en date du 28 novembre 2022, j'ai décidé d'approuver le règlement relatif à la création d'un emplacement de stationnement pour personnes à mobilité réduite, Vieux chemin d'Ath 155, section WARCHIN.

Mons, le 13 avril 2023

LE GOUVERNEUR,
(s) Tommy LECLERCQ

Direction générale -Secrétariat

POLICE

Objet : Commune de Tournai – Circulation routière - Règlement complémentaire.

Règlements communaux - Ordonnances de police administrative

Par décision du Conseil communal en date du 28 novembre 2022, j'ai décidé d'approuver le règlement relatif à la création d'un emplacement de stationnement pour personnes à mobilité réduite, Vieux chemin d'Ath 203, section WARCHIN.

Mons, le 13 avril 2023

LE GOUVERNEUR,
(s) Tommy LECLERCQ

Direction générale -Secrétariat

POLICE

Objet : Commune de Tournai – Circulation routière - Règlement complémentaire.

Règlements communaux - Ordonnances de police administrative

Par décision du Conseil communal en date du 19 décembre 2022, j'ai décidé d'approuver le règlement relatif à la création d'un emplacement de stationnement pour personnes à mobilité réduite, rue Albert 115, section KAIN.

Mons, le 13 avril 2023

LE GOUVERNEUR,
(s) Tommy LECLERCQ

Direction générale -Secrétariat

POLICE

Objet : Commune de Tournai – Circulation routière - Règlement complémentaire.

Règlements communaux - Ordonnances de police administrative

Par décision du Conseil communal en date du 19 décembre 2022, j'ai décidé d'approuver le règlement relatif à la création d'un emplacement de stationnement pour personnes à mobilité réduite, rue de Néchin 26, section TEMPLEUVE.

Mons, le 13 avril 2023

LE GOUVERNEUR,
(s) Tommy LECLERCQ

Direction générale -Secrétariat

POLICE

Objet : Commune de Tournai – Circulation routière - Règlement complémentaire.

Règlements communaux - Ordonnances de police administrative

Par décision du Conseil communal en date du 19 décembre 2022, j'ai décidé d'approuver le règlement relatif à la création d'un emplacement de stationnement pour personnes à mobilité réduite, chaussée de Willemeau 34, section TOURNAI.

Mons, le 13 avril 2023

LE GOUVERNEUR,
(s) Tommy LECLERCQ

Direction générale -Secrétariat

POLICE

Objet : Commune de Tournai – Circulation routière - Règlement complémentaire.

Règlements communaux - Ordonnances de police administrative

Par décision du Conseil communal en date du 19 décembre 2022, j'ai décidé d'approuver le règlement relatif à la création d'un emplacement de stationnement pour personnes à mobilité réduite, Logis Paul Carette 42, section WARCHIN.

Mons, le 13 avril 2023

LE GOUVERNEUR,
(s) Tommy LECLERCQ

Direction générale -Secrétariat

POLICE

Objet : Commune de Tournai – Circulation routière - Règlement complémentaire.

Règlements communaux - Ordonnances de police administrative

Par décision du Conseil communal en date du 30 janvier 2023, j'ai décidé d'approuver le règlement relatif à la création d'un emplacement de stationnement pour personnes à mobilité réduite, rue Pierre 60, section KAIN.

Mons, le 13 avril 2023

LE GOUVERNEUR,
(s) Tommy LECLERCQ

Direction générale -Secrétariat

POLICE

Objet : Commune de Tournai – Circulation routière - Règlement complémentaire.

Règlements communaux - Ordonnances de police administrative

Par décision du Conseil communal en date du 30 janvier 2023, j'ai décidé d'approuver le règlement relatif à la suppression d'un emplacement de stationnement pour personnes à mobilité réduite, avenue d'Audenarde 74, section KAIN.

Mons, le 13 avril 2023

LE GOUVERNEUR,
(s) Tommy LECLERCQ

Direction générale -Secrétariat

POLICE

Objet : Commune de Tournai – Circulation routière - Règlement complémentaire.

Règlements communaux - Ordonnances de police administrative

Par décision du Conseil communal en date du 30 janvier 2023, j'ai décidé d'approuver le règlement relatif à la création d'un emplacement de stationnement pour personnes à mobilité réduite, quai du Luchet d'Antoing 6, section TOURNAI.

Mons, le 13 avril 2023

LE GOUVERNEUR,
(s) Tommy LECLERCQ

Direction générale -Secrétariat

POLICE

Objet : Commune de Tournai – Circulation routière - Règlement complémentaire.

Règlements communaux - Ordonnances de police administrative

Par décision du Conseil communal en date du 30 janvier 2023, j'ai décidé d'approuver le règlement relatif à la suppression d'un emplacement de stationnement pour personnes à mobilité réduite, rue Guillaume Charlier 43, section TOURNAI.

Mons, le 13 avril 2023

LE GOUVERNEUR,
(s) Tommy LECLERCQ

Direction générale -Secrétariat

POLICE

Objet : Commune de Tournai – Circulation routière - Règlement complémentaire.

Règlements communaux - Ordonnances de police administrative

Par décision du Conseil communal en date du 30 janvier 2023, j'ai décidé d'approuver le règlement relatif à la suppression d'un emplacement de stationnement pour personnes à mobilité réduite, rue de la Culture 169, section TOURNAI.

Mons, le 13 avril 2023

LE GOUVERNEUR,
(s) Tommy LECLERCQ

Direction générale -Secrétariat

POLICE

Objet : Commune de Tournai – Circulation routière - Règlement complémentaire.

Règlements communaux - Ordonnances de police administrative

Par décision du Conseil communal en date du 30 janvier 2023, j'ai décidé d'approuver le règlement relatif à l'établissement de zones d'évitement (correctif), rue Saint-Elleuthère, section TOURNAI.

Mons, le 13 avril 2023

LE GOUVERNEUR,
(s) Tommy LECLERCQ

Direction générale -Secrétariat

POLICE

Objet : Commune de Tournai – Circulation routière - Règlement complémentaire.

Règlements communaux - Ordonnances de police administrative

Par décision du Conseil communal en date du 9 mars 2023, j'ai décidé d'approuver le règlement relatif à l'organisation de la circulation et du stationnement, axe formé par les rues Royales, des Jardins, Becquerelle(pie) et place Crombez, section TOURNAI.

Mons, le 13 avril 2023

LE GOUVERNEUR,
(s) Tommy LECLERCQ

Direction générale provinciale - Secrétariat

POLICE

-

Objet : N°2022/11/75 Commune de Charleroi : Circulation routière - Règlement complémentaire.

Règlements communaux - Ordonnances de police administrative

-

Par décision du Conseil communal en date du 19 décembre 2022, j'ai décidé d'approuver le règlement relatif à l'abrogation de la réglementation relative à l'interdiction de stationner sur une distance de 1,50 mètre au droit des garages attenants aux immeubles répertoriés sous les numéros 114 et 116, chaussée de Montigny, section de GILLY et la création de deux zones d'évitement striées, au droit des garages dans l'aire de stationnement située le long des habitations.

Mons, le 13 avril 2023

LE GOUVERNEUR,
(s) Tommy LECLERCQ

Direction générale provinciale - Secrétariat

POLICE

-

Objet : N°2022/11/78 Commune de Charleroi : Circulation routière - Règlement complémentaire.

Règlements communaux - Ordonnances de police administrative

-

Par décision du Conseil communal en date du 19 décembre 2022, j'ai décidé d'approuver le règlement relatif à l'abrogation de la réglementation relative à la réservation d'un emplacement de stationnement pour personnes à mobilité réduite, rue de Châtelet, section de MARCHIENNE-AU-PONT, sur le terre-plein en face de l'immeuble répertorié sous le numéro 379.

Mons, le 13 avril 2023

LE GOUVERNEUR,
(s) Tommy LECLERCQ

Direction générale provinciale - Secrétariat

POLICE

-

Objet : N°2022/11/76 Commune de Charleroi : Circulation routière - Règlement complémentaire.

Règlements communaux - Ordonnances de police administrative

-

Par décision du Conseil communal en date du 19 décembre 2022, j'ai décidé d'approuver le règlement relatif à la création de deux zones d'évitement striées, rue de Courcelles, section de ROUX, de part et d'autre de l'accès carrossable, dans l'aire de stationnement située le long de la maison de repos dénommée « le Chant des Oiseaux ».

Mons, le 13 avril 2023

LE GOUVERNEUR,
(s) Tommy LECLERCQ

Direction générale - Secrétariat

POLICE

Objet : Commune de Fleurus –

Règlements communaux - Ordonnances de police administrative

Par décision du Conseil communal en date du 31 mai 2021, j'ai décidé d'approuver l'ordonnance de Police relative à la limitation de consommation de boissons alcoolisées sur la voie publique et dans les lieux ouverts au public du 31.05.2021.

Mons, le 13 avril 2023

LE GOUVERNEUR,
(s) Tommy LECLERCQ

Institution : Direction générale provinciale - Service du Conseil provincial & du Collège

CONSEIL PROVINCIAL

Bulletin des QUESTIONS & REPONSES

QUESTIONS ECRITES DES CONSEILLERS PROVINCIAUX AU COLLEGE PROVINCIAL

Application de l'Art. L2212-35.

§1er. Les conseillers provinciaux ont le droit de poser des questions au collège provincial sur les matières qui ont trait à l'administration de la province. Sans préjudice des exceptions fixées dans la loi ou le décret et sans porter atteinte aux compétences conférées au collège provincial, les conseillers provinciaux ont le droit d'être informés par le collège provincial sur la manière dont celui-ci exerce ses compétences.

§2. Afin de permettre aux conseillers provinciaux de leur poser des questions orales d'actualité, il est réservé une heure au début de chaque séance du conseil.

Les conseillers ont également le droit de leur poser des questions écrites auxquelles il doit être répondu dans un délai de vingt jours ouvrables.

Les questions et les réponses visées au présent paragraphe sont publiées dans le Bulletin provincial et mises en ligne sur le site internet de la province, au plus tard dans les trois mois de l'envoi de la réponse à l'auteur de la question.

Le règlement d'ordre intérieur fixe les modalités d'application du présent article.

QR 2 Collège-2023

Question de M. Luc PARMENTIER, Conseiller provincial.

Concerne : OMBIP : Occupations momentanées de Biens Immobiliers Provinciaux par des tiers.

« Chers Membres du Collège provincial,

Le Conseil provincial du 21 mars 2023 a décidé de modifier le règlement relatif à l'OMBIP notamment d'approuver la suppression du tarif B – tarif préférentiel, d'approuver l'indexation de l'ensemble des forfaits tarifaires (nouvel indice-décembre 2022: 127,89) et de déléguer au Collège Provincial l'application des clauses prévues au sein du règlement précité.

Le Directeur Financier nous avise que la suppression de l'application du tarif B et l'indexation des tarifs actuels pourraient engendrer une augmentation de la recette annuelle de 55.000,00 €.

Les Membres du Collège pourraient-ils me faire connaître la liste des tiers ayant occupé des biens immobiliers sur les différents sites provinciaux des sous-régions de Mons, Wapi, Centre-Thudinie et Charleroi pour les années 2021 et 2022.

Liste reprenant par local, le montant payé, et les heures d'occupation.

Dans l'attente de votre réponse, chers Membres du Collège provincial, veuillez recevoir mes carolorégiennes et écologiques salutations. »

Réponse de M. HUSTACHE, Président du Collège provincial :

« Monsieur le Conseiller provincial,
Monsieur Parmentier,

Votre question écrite est bien parvenue au Collège provincial et a retenu sa meilleure attention.

Vous retrouverez en annexe un tableau reprenant les informations demandées.

Je vous prie de bien vouloir noter qu'en 2021 et 2022, l'application du tarif B avait déjà commencé à être refusée par le Collège provincial.

Espérant que ces renseignements seront de nature à vous satisfaire, je vous prie d'agréer, Monsieur le Conseiller provincial, l'assurance de ma considération distinguée. »

A insérer au Bulletin provincial en vertu du prescrit de l'Art. L2212-35 du Code wallon de la démocratie locale et de la décentralisation.

Le 24 mai 2023.

Le Directeur général provincial

(s) S. UYSTPRUYST

N°	DEMANDEUR	NOM INSTITUTION	SALLES	DATE(S) ET HORAIRE(S) D'OCCUPATION	TYPE DE LA DEMANDE	TYPE D'OCCUPATION	TOTAL FACTURE
22001	EPICURIS ASBL	CENTRE D'EXCELLENCE DES METIERS DE L'HOTELLERIE	Cuisine didactique	14 et 15/01/2022 - 15/02 - 22/3.	NON SPORTIF	PONCTUELLE	268,80
22003	ZP SYLLE ET DENDRE	IPFH - JURBISE	Classe 1.21	12/01/2022 de 14h à 16h	NON SPORTIF	PONCTUELLE	13,80
22004	GLOBAL SPORT DEVELOPMENT	MAISON PROVINCIALE DES SPORTS	Terrain synthétique	09, 16, 23, 30/01/2022 de 9h30 à 12h	SPORTIF	PONCTUELLE	110,00
22007	CPM ASBL	MAISON PROVINCIALE DES SPORTS	Hall omnisports 1pl + salle de psychomotricité	28/02/2022, 2-3-4/03/2022 de 13h à 16h.	SPORTIF	PONCTUELLE	165,00
22008	SORARIA JURBISE	IPFH - JURBISE	Salle expo 1 et salle expo 3	12/02/2022, 13/03/2022, 02/04/2022, 15/05/2022	NON SPORTIF	PONCTUELLE	133,50
22009	DCA HAINAUT POLICE FEDERALE	IPFH - JURBISE	Amphithéâtre A et B	18-02-22	NON SPORTIF	PONCTUELLE	156,00
22011	ZP MONS-QUEVY	IPF GHILIN	Batiment G - Espace didactique A + Piste cynophile extérieure	25-01-22	ESPACES SPECIFIQUES	PONCTUELLE	27,88
22013	GLOBAL SPORT DEVELOPMENT	MAISON PROVINCIALE DES SPORTS	Terrain synthétique	6, 13, 20, 27/02/2022 - 6/03, 13/03, 20/03, 27/03 de 9h30 à 12h	SPORTIF	PONCTUELLE	220,00
22014	CROIX ROUGE DE Belgique	IPF GHILIN	Classe B1-B2/classe 1	05, 06 /02/2022	NON SPORTIF	PONCTUELLE	80,40
22015	MARGUGLIO PAOLO	MAISON PROVINCIALE DES SPORTS	Terrain synthétique	6, 13, 20, 27/03/2022 - 3, 10, 17, 24/04/2022 - 15, 22, 2/05/2022 de 13h30 à 14h30	SPORTIF	PONCTUELLE	121,00
22016	AMICALE DE L'INSTITUT JEAN JAURES	HAINAUT SPORTS MARCINELLE	Petite salle de gym	20-02-22	SPORTIF	PONCTUELLE	36,00
22020	ZP MONS-QUEVY	IPF GHILIN	Bâtiment G Espace didactique A	08/02/2022 de 13h à 16h30	ESPACES SPECIFIQUES	PONCTUELLE	35,00
22021	RUNSERVICES ASBL	PLATEAU MARCINELLE	Parking	14/05/2022 de 10h à 18h et le 15/05/2022 de 7h à 20h	ESPACE EXTERIEUR	PONCTUELLE	25,65
22022	AMICALE DE L'INSTITUT JEAN JAURES	PLATEAU MARCINELLE	Parking	20/02/2022 de 7h à 13h	ESPACE EXTERIEUR	PONCTUELLE	8,10
22023	MUSUBI DOJO	IPFH - JURBISE	Réfectoire	07, 08/05/2022	NON SPORTIF	PONCTUELLE	152,40
22024	MUSUBI DOJO	IPFH - JURBISE	Hall omnisports 2 pl	6, 7, 8/05/2022	SPORTIF	PONCTUELLE	144,00
22025	ACADEMIE DE POLICE DE LA PR DE NAMUR	IPFH - JURBISE	Classe N1	27-01-22	NON SPORTIF	PONCTUELLE	40,20
22026	LA SPIRALE ASBL	IPFH JURBISE - FERME DU PRINCE	Salle de réception	27-03-22	NON SPORTIF	PONCTUELLE	94,20
22027	BC MONS CAPITALE	MAISON PROVINCIALE DES SPORTS	hall omnisports 3pl	10-04-22	SPORTIF	PONCTUELLE	297,00
22028	ACADEMIE DE POLICE DE LA PR DE NAMUR	IPF GHILIN	Classe N1, Classe N2, Classe N1-6	21/04/2022, 28/04/2022, 17/06/2022, 14/06/2022 de 08h30 à 16h	NON SPORTIF	PONCTUELLE	160,80
22029	RLC HORNU	MAISON PROVINCIALE DES SPORTS	Terrain synthétique	17-02-2022 de 20h à 21h	SPORTIF	PONCTUELLE	22,00
22030	INSPECTION GENERALE DE LA POLICE FEDERALE ET LOCALE	IPFH - JURBISE	Stand de tir 25m	29/03/2022 de 8h à 12h	ESPACES SPECIFIQUES	PONCTUELLE	100,00
22032	BCL'9 SECTION VETERAN (LES NOB'S)	MAISON PROVINCIALE DES SPORTS	Hall omnisports 3pl	05-06-22	SPORTIF	PONCTUELLE	297,00
22033	SPW-Département du support de la fonction publique régionale	IPFH - JURBISE	stand de tir 25m	07/3/2022, 17/05/2022, 20/06/2022, + deux jours à préciser pour septembre de décembre	ESPACES SPECIFIQUES	PONCTUELLE	500,00
22034	SPW-Département du support de la fonction publique régionale	IPFH - JURBISE	dojo	07-03-2022 + 3 jours à préciser pour septembre, novembre et décembre	SPORTIF	PONCTUELLE	72,00
22035	ZP SYLLE ET DENDRE	IPFH - JURBISE	Stand de tir 25m	14-03-22	ESPACES SPECIFIQUES	PONCTUELLE	100,00
22036	ZP SYLLE ET DENDRE	IPF GHILIN	Espace didactique - bâtiment G	14/03/2022 de 08h à midi	ESPACES SPECIFIQUES	PONCTUELLE	70,00
22037	DCA HAINAUT POLICE FEDERALE	IPFH - JURBISE	Amphithéâtre A+B	16/03/2022 matinée	NON SPORTIF	PONCTUELLE	78,00
22038	FC QUEVY-GENLY	MAISON PROVINCIALE DES SPORTS	Terrain synthétique	23/02/2022, 02/03/2022, 03/03/2022 de 19h à 20h30, 24/02/2022 de 20h à 21h30	SPORTIF	PONCTUELLE	66,00
22039	ZP SYLLE ET DENDRE	IPFH - JURBISE	Stand de tir 25m	17/06/2022, 26/04/2022, 27/04/2022 de 13h à 17h, 20/05/2022 de 8h à 12h	ESPACES SPECIFIQUES	PONCTUELLE	400,00
22040	CROIX ROUGE DE Belgique	IPF GHILIN	Classe B1-B2/classe 1	02, 03, 09, 10/04/2022 de 8h30 à 17h00	NON SPORTIF	PONCTUELLE	40,20

22041	FOA ASBL	MAISON PROVINCIALE DES SPORTS	Hall omnisports (3pl), salle psychomotricité, salle muscu, terrain en herbes et terrain synthétique.	du 11 au 15 avril 2022	SPORTIF	PONCTUELLE	693,00
22042	ZP SYLLE ET DENDRE	IPFH - JURBISE	DOJO	11, 12, 13, 30/05/2022 de 8h à 12h	SPORTIF	PONCTUELLE	72,00
22043	ZP SYLLE ET DENDRE	IPFH - JURBISE	Stande de tir 25m	11, 12, 13, 30/05/2022 de 13h à 17h	ESPACES SPECIFIQUES	PONCTUELLE	400,00
22044	RUNSERVICES ASBL	HAINAUT SPORTS MARCINELLE	Hall omnisports petite salle de gym.	15-05-22	SPORTIF	PONCTUELLE	72,00
22045	MC KENZIE INSTITUTE BENELUX SPW-Département du support de la fonction publique régionale	HAUTE ECOLE CONDORCET - MONTIGNIES SUR SAMBRE - CAR.PARAMEDICALE	Classe 2,3 et 2,8	19/05/2022, 24/06/2022	NON SPORTIF	PONCTUELLE	69,00
22046		IPF GHILIN	Espace didactique - Batiment H, Voiries, Zone herbeuse	17/05/2022, 20/06/2022, 7/11/2022	ESPACES SPECIFIQUES	PONCTUELLE	205,00
22047	DCA HAINAUT POLICE FEDERALE	IPFH - JURBISE	Amphithéâtre A+B	20/05/2022 matinée	NON SPORTIF	PONCTUELLE	78,00
22048	Contrat de rivière du sous-bassin hydrographique de la Haine	HAINAUT DEVELOPPEMENT	Salle Poi Rysman	05/05/2022 de 0h à 13h	NON SPORTIF	PONCTUELLE	54,15
22049	JEUNESSES SCIENTIFIQUES	ATHENEE PROVINCIAL MIXTE WAROCQUE	Salle d'étude, classe n°2,3, 4, 5, 6, 7, classe de musique	du 11/04 au 15/04/2022 de 8h à 12h15 et du 16/08 au 26/08 de 8h15 à 12h15	NON SPORTIF	REGULIERE	519,60
22050	ASBL SPORT ET SANTE	PLATEAU MARCINELLE	parking + Espaces complémentaires	27-03-22	ESPACE EXTERIEUR	PONCTUELLE	8,44
22051	BELFIUS MONS HAINAUT	MAISON PROVINCIALE DES SPORTS	hall omnisports 1pl	02/04/2022 de 11h à 13h	SPORTIF	PONCTUELLE	22,00
22052	SOCIETE DE GILLES "LA VICTOIRE"	ATHENEE PROVINCIAL MIXTE WAROCQUE	Préau couvert lycée	30/04/2022 de 9h30 à 17h	NON SPORTIF	PONCTUELLE	418,80
22053	ASBL FOYER COMMUNAUTAIRE DU PARC DU BOIS DE MONS	MAISON PROVINCIALE DES SPORTS	Cafétéria hall omnisports	23/04/2022 à partir de 12h	NON SPORTIF	PONCTUELLE	129,60
22054	GLOBAL SPORT DEVELOPMENT	MAISON PROVINCIALE DES SPORTS	Terrain synthétique	03, 17, 24/04/2022 - 8, 15, 22, 29/05/2022 de 9h à midi	SPORTIF	PONCTUELLE	192,50
22055	PRE EN BULLE	ATHENEE PROVINCIAL MIXTE WAROCQUE	salle du musculation et salle de gym	du 04 au 8/04/2022 de 7h45 à 17h15	SPORTIF	PONCTUELLE	360,00
22056	HAUBE CAROLINE	IPFH JURBISE - FERME DU PRINCE	Salle d'expo	22 et 23/06/22 de 8h30 à 16h30	NON SPORTIF	PONCTUELLE	57,60
22057	PRE EN BULLE	ATHENEE PROVINCIAL DE LA LOUVIERE	hall omnisport grande salle	du 16 au 19/06/2022 et du 22/08 au 26/08 de 7h45 à 17h00	SPORTIF	PONCTUELLE	648,00
22058	ZP SYLLE ET DENDRE	IPFH - JURBISE	DOJO	10, 13, 14/06/2022 de 8h à midi	SPORTIF	PONCTUELLE	54,00
22059	LA SPIRALE ASBL	IMP ECOLE CLINIQUE	Salle de réception	06/05/2022 et 11/11/2022 de 19h à 23h	NON SPORTIF	PONCTUELLE	94,20
22060	ONE	IPFH - JURBISE	Auditoire	12/05/2022 de 9h à 13h	NON SPORTIF	PONCTUELLE	43,20
22061	LIONS CLUB VAL DE CENTRE ASBL	ATHENEE PROVINCIAL DE LA LOUVIERE	Grande salle plateau 1 et 2 + Terrain de sports extérieur	24-04-22	SPORTIF	PONCTUELLE	82,32
22062	ZP SYLLE ET DENDRE	IPF GHILIN	Espace didactique - bâtiment G	26, 27/04/2022, 20/05/2022, 07, 17/06/2022	ESPACES SPECIFIQUES	PONCTUELLE	175,00
22063	ZP MONS-QUEVY	IPFH - JURBISE	Auditoire	29/04/2022 de 17h à 20h	NON SPORTIF	PONCTUELLE	43,20
22064	FLOORBALL CLUB DE MONS ASBL	MAISON PROVINCIALE DES SPORTS	Hall omnisports 3 plateaux	30/04/2022, 14/05/2022 de 17h à 19h	SPORTIF	PONCTUELLE	132,00
22065	USC JURBISE	IPFH JURBISE - FERME DU PRINCE	Salle de réception	30/04/2022 de 17h à 20h	NON SPORTIF	PONCTUELLE	47,10
22066	ASBL RI GAM ACADEMY-MONS	MAISON PROVINCIALE DES SPORTS	Cafétéria hall omnisports	24/06/2022 de 16h30 à 20h30	NON SPORTIF	PONCTUELLE	129,60
22067	KNIGHTS MONS	MAISON PROVINCIALE DES SPORTS	Terrain en herbe	22/05/2022, 30/10/2022	SPORTIF	PONCTUELLE	198,00
22068	VIE FEMININE CHARLEROI THUIN	DGAS - MAISON DU HAINAUT	Salle d'expo rdc	16/05/2022 de 9h à 16h	NON SPORTIF	PONCTUELLE	61,80
22069	FEDERATION WALLONIE BRUXELLES - DGEO	CENTRE D'EXCELLENCE DES METIERS DE L'HOTELLERIE	Cuisine didactique + cuisine froide	du 4/05/2022 au 11/05/2022	NON SPORTIF	PONCTUELLE	285,78
22070	BCL'9 SECTION VETERAN (LES NOB'S)	MAISON PROVINCIALE DES SPORTS	Cafétéria hall omnisports	05-06-22	NON SPORTIF	PONCTUELLE	129,60

22071	DE RODDEN MAGALI	DIRECTION GENERALE REGIONALE DES ENSEIGNEMENT DE WALLONIE-PICARDE	Réfectoire internat + complément cuisine 25%	05-06-22	NON SPORTIF	PONCTUELLE	243,00
22072	MARGUGLIO PAOLO	MAISON PROVINCIALE DES SPORTS	Terrain synthétique	4, 11, 18, 25/06/2022 de 11h à midi - 1, 8, 15, 22/06/22 de 18h30 à 19h30.	NON SPORTIF	PONCTUELLE	176,00
22073	ZP SYLLE ET DENDRE	IPFH - JURBISE	Stand de tir 25m	7, 10, 13, 14/06/2022 après midi	ESPACES SPECIFIQUES	PONCTUELLE	400,00
22074	PRE EN BULLE	HAINAUT SPORTS MARCINELLE	Hall omnisports grande salle - 1pl	du 18/07/2022 au 12/08/2022 de 7h45 à 17h	SPORTIF	PONCTUELLE	684,00
22075	BC MONS CAPITALE	MAISON PROVINCIALE DES SPORTS	Hall omnisports grande salle 3pl	13 et 14/08/2022 de 8h30 à 16h30	SPORTIF	PONCTUELLE	594,00
22076	FRSEL HAINAUT	ATHENEE PROVINCIAL DE LEUZE	Grande salle de gym - bloc S - mur escalade	21-06-22	SPORTIF	PONCTUELLE	72,00
22077	INSPECTION GENERALE DE LA POLICE FEDERALE ET LOCALE	IPFH - JURBISE	Stand de tir 25m	02/06/2022 de 8h à 12h	ESPACES SPECIFIQUES	PONCTUELLE	100,00
22078	BC MONS CAPITALE	MAISON PROVINCIALE DES SPORTS	Hall omnisports	Saison sportive 2022-2023 le lundi, mardi merc vend de 17h30 à 20h (pl1) et le lundi de 17h30 à 21h30 (pl2)	SPORTIF	REGULIERE	4.754,50
22079	ANISHA YOGA	ATHENEE PROVINCIAL - SITE ARTS ET METIERS LA LOUVIERE	Salle de gym n°109	Saison sportive 2022-2023 le mardi de 18h à 20h50	SPORTIF	REGULIERE	432,00
22080	ART ET QIGONG ASBL	MAISON PROVINCIALE DES SPORTS	Salle de psychomotricité	Saison sportive 2022-2023 le lundi de 17h à 19h	SPORTIF	REGULIERE	715,00
22081	BADMINTON CLUB MANAGE ASBL	ATHENEE PROVINCIAL MIXTE WAROCQUE	Grand hall 3pl	Saison sportive 2022-2023 le mardi de 20h à 22h	SPORTIF	REGULIERE	864,00
22082	BC AMLL	ATHENEE PROVINCIAL MIXTE WAROCQUE	Grande salle 3pl	Saison sportive 2022-2023 le vendredi de 18h à 19h30	SPORTIF	REGULIERE	648,00
22083	FLOORBALL CLUB DE MONS ASBL	MAISON PROVINCIALE DES SPORTS	Hall omnisports	Saison sportive 2022-2023 le samedi de 14h à 15h30 2PL - de 15h30 à 17h 1PL - le vendredi de 20h à 21h45 2PL	SPORTIF	REGULIERE	2.645,50
22084	KNIGHTS MONS	MAISON PROVINCIALE DES SPORTS	Terrain de foot en herbe	Saison sportive 2022-2023 le mardi et jeudi de 19h à 21h30	SPORTIF	REGULIERE	1.787,50
22085	DRAGON BAD MONS ASBL	MAISON PROVINCIALE DES SPORTS	Hall omnisports 3pl	Saison sportive 2022-2023 le mardi et merc de 20h à 21h30, le jeudi de 18h à 21h30	SPORTIF	REGULIERE	6.274,13
22086	CADENCE	MAISON PROVINCIALE DES SPORTS	Hall omnisports 3pl	Saison sportive 2022-2023 le mardi de 17h45 à 19h45, le merc de 16h à 18h	SPORTIF	REGULIERE	2.145,00
22087	ASBL RI GAM ACADEMY-MONS	MAISON PROVINCIALE DES SPORTS	Hall omnisports.	Saison sportive 2022-2023 le lundi, merc et vend de 18h à 20h	SPORTIF	REGULIERE	3.217,50
22088	SHOW DANCE	MAISON PROVINCIALE DES SPORTS	Salle de psychomotricité	Saison sportive 2022-2023 le samedi de 14h à 18h	SPORTIF	REGULIERE	1.430,00
22089	BLUE DEMONS BASKETBALL AMATEUR	MAISON PROVINCIALE DES SPORTS	Hall omnisports 1pl	Saison sportive 2022-2023 le mardi de 18h30 à 20h	SPORTIF	REGULIERE	536,25
22090	BBC TOURNAI ASBL	IPES - TOURNAI - SITE 1	Salle de gymnastique 1plateau	Saison sportive 2022-2023 le jeudi de 17h à 22h	SPORTIF	REGULIERE	720,00
22091	CADENCE	MAISON PROVINCIALE DES SPORTS	Hall omnisports 2pl	du 8 au 12/08/2022 de 9h30 à 12h30	SPORTIF	PONCTUELLE	330,00
22093	DCA HAINAUT POLICE FEDERALE	IPFH - JURBISE	Amphithéâtre A et B	23-09-22	NON SPORTIF	PONCTUELLE	156,00
22094	HORECA FORMA WALLONIE	CENTRE D'EXCELLENCE DES METIERS DE L'HOTELLERIE	Salle de restaurant + bar + cuisine didactique	Voir tableau	NON SPORTIF	REGULIERE	432,00
22095	HELHA SPORT	MAISON PROVINCIALE DES SPORTS	Hall omnisports 2pl	Saison sportive 2022-2023 le lundi de 20h à 21h30	SPORTIF	REGULIERE	1.072,50
22096	ASBL POLE HOSPITALIER JOLIMONT	MAISON PROVINCIALE DES SPORTS	Salle de psychomotricité	Saison sportive 2022-2023 le mercredi de 13h45 à 14h45	SPORTIF	REGULIERE	357,50
22097	ESPRITS ULIEGE	OBSERVATOIRE DE LA SANTE	Espaces rencontres	29/06/2022 de 13h à 17h	NON SPORTIF	PONCTUELLE	12,60
22098	ZP MONS-QUEVY	IPF GHILIN	Voiries	27-06-22	ESPACES SPECIFIQUES	PONCTUELLE	55,76

22099	JEUNESSES SCIENTIFIQUES	ATHENEE PROVINCIAL JEAN D'AVESNES	Classe A II 02, 03, 04, 05, 07, 08, 09, 10, 12	du 04/04 au 08/04/2022 de 8h15 à 12h15 et du 1/08/2022 au 12/08/2022 de 8h15 à 12h15	NON SPORTIF	REGULIERE	1.490,40
22100	FLOORBALL CLUB DE MONS ASBL	MAISON PROVINCIALE DES SPORTS	Cafétéria du hall omnisports	25/06/2022 de 12h à 16h	NON SPORTIF	PONCTUELLE	64,80
22101	FLOORBALL CLUB DE MONS ASBL	MAISON PROVINCIALE DES SPORTS	Hall omnisports 3pl	12/08/2022, 26/08/2022 de 19h30 à 21h30	SPORTIF	PONCTUELLE	132,00
22103	SEN RI NO MICH KENDO	MAISON PROVINCIALE DES SPORTS	Salle de psychomotricité	Saison sportive 2022-2023 le lundi 19h à 21h le jeudi de 18h30 à 20h et le dim de 10h30 à 12h30.	SPORTIF	REGULIERE	1.966,25
22104	LES HENNUYERS ASBL	MAISON PROVINCIALE DES SPORTS	Hall omnisports 1pl	Le 08, 10/08/2022 de 13h30 à 18h et le 09, 11/08/2022 de 10h à 14h	SPORTIF	PONCTUELLE	187,00
22105	CLUB PERSONAL WELNESS	IPFH - JURBISE	DOJO	Saison sportive 2022-2023 le lundi de 18 à 20h	SPORTIF	REGULIERE	288,00
22106	TUTAZ DANCE	IPFH - JURBISE	DOJO	Saison sportive 2022-2023 le mardi de 20h à 21h, le jeudi de 18h à 20h et le samedi de 12h à 17h.	SPORTIF	REGULIERE	1.152,00
22107	CLUB BADMINTON ACADEMY ASBL	IPFH - JURBISE	Hall omnisports (2pl)	saison sportive 2022-2023 le jeudi de 20h à 22 h et le dimanche de 9h à midi	SPORTIF	REGULIERE	1.440,00
22108	B-PROJECT	MAISON PROVINCIALE DES SPORTS	Hall omnisports (3pl)	15, 16, 17, 18, 19/08/22 de 9h à 12h et de 14h à 16h - 27, 28/08/22 de 8h à 20h.	SPORTIF	PONCTUELLE	1.419,00
22109	B-PROJECT	MAISON PROVINCIALE DES SPORTS	Cafétéria en complément	27, 28/08/22 de 8h à 20h	NON SPORTIF	PONCTUELLE	148,50
22110	GLOBAL SPORT DEVELOPMENT	MAISON PROVINCIALE DES SPORTS	Salle de musculation	6, 13/07/2022, 10, 17, 24/08/22 de 18h à 19h	SPORTIF	PONCTUELLE	55,00
22111	GENERATION KRAV MAGA	ATHENEE PROVINCIAL DE LEUZE	Salle de gym - Bloc B	Saison sportive 2022-2023 le mardi et le jeudi de 18h15 à 21h	SPORTIF	REGULIERE	720,00
22112	BBC LEUZE	ATHENEE PROVINCIAL DE LEUZE	Grande salle de gym - bloc S - plateau 1 et 2	Saison sportive 2022-2023 le mardi de 17h30 à 20h30 et le jeudi de 17h30 à 19h30	SPORTIF	REGULIERE	1.440,00
22113	SPARTIATE ELITE BASKETBALL	ECOLE DU FUTUR - SOIGNIES	Salle la halle	du 22 au 26/08/2022 de 8h à 16h	NON SPORTIF	PONCTUELLE	169,20
22114	RAMHORECA SPRL	CENTRE D'EXCELLENCE DES METIERS DE L'HOTELLERIE	Salle de restaurant + bar + auditoire	12, 13/09/2022 de 8h à 20h	NON SPORTIF	PONCTUELLE	217,20
22115	RAEC MONS ASBL	MAISON PROVINCIALE DES SPORTS	Salle de musculation	Saison sportive 2022-2023 le lundi de 17h30 à 21h30	SPORTIF	REGULIERE	2.860,00
22116	GLOBAL SPORT DEVELOPMENT	MAISON PROVINCIALE DES SPORTS	Terrain synthétique	Saison sportive 2022-2023 le dimanche de 9h30 à 12h	SPORTIF	REGULIERE	893,75
22117	GLOBAL SPORT DEVELOPMENT	MAISON PROVINCIALE DES SPORTS	Salle de musculation	Saison sportive 2022-2023 le mercredi de ?	SPORTIF	REGULIERE	536,25
22118	RUS HENSIES	MAISON PROVINCIALE DES SPORTS	Terrain synthétique	10, 17, 24/08/2022 de 19h15 à 20h15	SPORTIF	PONCTUELLE	22,00
22119	EPICERIE DU CŒUR DE MONS ASBL	MAISON PROVINCIALE DES SPORTS	Cafétéria hall omnisports	03-09-22	NON SPORTIF	PONCTUELLE	129,60
22120	ANNE COSTA	MAISON PROVINCIALE DES SPORTS	Salle psychomotricité	Saison sportive 2022-2023 le jeudi de 20h à 21h	SPORTIF	REGULIERE	357,50
22121	KARATE SHITOKAI MONS	MAISON PROVINCIALE DES SPORTS	Salle psychomotricité	Saison sportive 2022-2023 le mercredi de 18h à 20h et le dimanche de 9h à 10h30	SPORTIF	REGULIERE	1.251,25
22122	ART ET CULTURE ASBL	MAISON PROVINCIALE DES SPORTS	Salle de psychomotricité	Saison sportive 2022-2023 le mardi et jeudi de 17h à 18h et le vend de 20h à 21h	SPORTIF	REGULIERE	1.072,50
22123	KRAV MAGA	MAISON PROVINCIALE DES SPORTS	Salle de psychomotricité	Saison sportive 2022-2023 le vendredi de 18h30 à 20h	SPORTIF	REGULIERE	536,25
22124	RAMHORECA SPRL	CENTRE D'EXCELLENCE DES METIERS DE L'HOTELLERIE	Salle de restaurant + bar + auditoire + cuisine didactique + cuisine froide + classe 25,26	24 et 25/10/2022 de 8h à 20h	NON SPORTIF	PONCTUELLE	488,40
22125	VILLE DE SAINT GHISLAIN	LYCEE PROVINCIAL D'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE DU HAINAUT - ETH	Grand hall	05-10-22	NON SPORTIF	PONCTUELLE	657,60

22126	FLOORBALL CLUB DE MONS ASBL	MAISON PROVINCIALE DES SPORTS	Hall omnisports 3pl	16/10/22, 23/10/22 de 13h à 18h et le 17/09 de 12h à 21h et le 18/09/2022 de 12h à 21h	SPORTIF	PONCTUELLE	924,00
22127	FLOORBALL CLUB DE MONS ASBL	MAISON PROVINCIALE DES SPORTS	Hall omnisports 3pl	13/11/2022, 20/11/2022 de 13h à 18h	SPORTIF	PONCTUELLE	330,00
22128	OXFAM - MAGASIN DU MONDE	DIRECTION GENERALE REGIONALE DES ENSEIGNEMENT DE WALLONIE-PICARDE	Réfectoire internat	19, 20/11/2022 de 8h à 11h30	NON SPORTIF	PONCTUELLE	121,50
22129	RFCR SYMPHORINOIS	MAISON PROVINCIALE DES SPORTS	Terrain en herbe	Saison sportive 2022-2023 le mercr de 18h à 20h30 et le vend de 19h à 20h30	SPORTIF	REGULIERE	1.430,00
22130	PAC ERBISOEUL	IPFH JURBISE - FERME DU PRINCE	Salle de réception +Salle d'expo + Salle de réunion 1 + Salle de réunion 2	10/09/2022 de 8h à 18h	NON SPORTIF	PONCTUELLE	174,60
22131	ZP SYLLE ET DENDRE	IPFH - JURBISE	Salle de tir 25m	1, 12, 15/07/2022 (demi jour par d'horaire précisé)	ESPACES SPECIFIQUES	PONCTUELLE	300,00
22132	ZP SYLLE ET DENDRE	IPFH - JURBISE	Salle de tir 25m	11, 18, 22, 25/08/22 (demi jour par d'horaire précisé)	ESPACES SPECIFIQUES	PONCTUELLE	400,00
22133	ZP SYLLE ET DENDRE	IPFH - JURBISE	Salle de tir 25m	7, 15, 22, 23/09/2022 (demi jour par d'horaire précisé)	ESPACES SPECIFIQUES	PONCTUELLE	400,00
22134	SPW FINANCES	DELTA	Grand hall	29/09/2022 de 8h à 13h	NON SPORTIF	PONCTUELLE	224,40
22135	SERVICE DE L'AIDE A LA JEUNESSE DE MONS	OBSERVATOIRE DE LA SANTE	Petite salle de réunion	08-09-2022 de 9h à 17h	NON SPORTIF	PONCTUELLE	16,80
22136	CERCLE D'ESCRIME DE JURBISE ASBL	IPFH - JURBISE	Hall omnisports 2 pl	Saison sportive 2022-2023 le lundi de 18 à 20h	SPORTIF	REGULIERE	1.152,00
22137	JUDO CLUB DE JURBISE	IPFH - JURBISE	Dojo	Saison sportive 2022-2023 le mercredi de 18h à 20h et le samedi de 10h à 12h	SPORTIF	REGULIERE	576,00
22138	MUSUBI DOJO	IPFH - JURBISE	Dojo	Saison sportive 2022-2023 le lundi et le mercredi de 20h à 22h et le dimanche de 9h30 à 12h30	SPORTIF	REGULIERE	1.008,00
22139	COMITE PROVINCIAL DE TENNIS DE TABLE DU HAINAUT	MAISON PROVINCIALE DES SPORTS	Hall omnisports 3pl	17, 18/12/2022 - 07, 08/01/2022	SPORTIF	PONCTUELLE	1.188,00
22140	L'ACCUEIL FAMILIAL	MAISON PROVINCIALE DES SPORTS	Restaurant + cafétéria	08-10-22	NON SPORTIF	PONCTUELLE	254,40
22141	ERIC MASSIN	HAUTE ECOLE PROVINCIALE CONDORCET - MARCINELLE	Réfectoire élèves	09/09/2022 de 12h à 18h	NON SPORTIF	PONCTUELLE	96,00
22142	ERIC MASSIN	PLATEAU MARCINELLE	parking + Espaces complémentaires	09/09/2022 de 12h à 18h	ESPACE EXTERIEUR	PONCTUELLE	10,13
22143	MBC SPORTS ET LOISIRS CONCEPT ASBL	HAINAUT SPORTS MARCINELLE	Hall omnisports 2pl	Saison sportive 2022-2023 le samedi de 13h à 17h30	SPORTIF	REGULIERE	1.296,00
22144	ADRENALINE ULTIMATE CLUB	HAINAUT SPORTS MARCINELLE	Hall omnisports - 3pl	Saison sportive 2022-2023 le mardi de 20h à 22h	SPORTIF	REGULIERE	864,00
22145	SPORTING HANDBALL CLUB	HAINAUT SPORTS MARCINELLE	Hall omnisports - 3pl	Saison sportive 2022-2023 le mercr de 20h30 à 22h, jeudi de 20h à 22h et le vend de 18h à 20h	SPORTIF	REGULIERE	2.376,00
22147	MARGUGLIO PAOLO	MAISON PROVINCIALE DES SPORTS	Terrain synthétique	Saison sportive 2022-2023 le dimanche de 13h à 14h	SPORTIF	REGULIERE	357,50
22148	EPICERIE DU CŒUR DE MONS ASBL	IPFH JURBISE - FERME DU PRINCE	Salle d'expo	17/09/2022, 15/10/2022, 19/11/2022, 10/12/2022	NON SPORTIF	PONCTUELLE	115,20
22149	VOLLEY CLUB MASNUY	IPFH - JURBISE	Hall omnisports 2pl	Saison sportive 2022-2023 le mercr et vend 18h à 22h + dates à préciser pour match	SPORTIF	REGULIERE	2.448,00
22150	CLUB DE YOGA	IPFH - JURBISE	DOJO	Saison sportive 2022-2023 le jeudi de 20h à 21h30	SPORTIF	REGULIERE	288,00
22152	DIRECTIONS DES UNITES SPECIALES POLICE FEDERALE	IPFH - JURBISE	Amphithéâtre A et B	13/09/2022 de 17h à 19h30	NON SPORTIF	PONCTUELLE	78,00
22153	ANCIENS ELEVES DU CLAIR LOGIS HAVRE	MAISON PROVINCIALE DES SPORTS	Cafétéria du hall omnisports	10/09/2022 de 14h à 18h	NON SPORTIF	PONCTUELLE	64,80
22154	COURS DE CHINOIS	ECOLE DU FUTUR - MONS	Classe 104 et 105	tous les mercr du 14/09/2022 au 01/06/2023 soit 30 mercredis de 13h30 à 16h	NON SPORTIF	REGULIERE	216,00
22155	SPW-Département du support de la fonction publique régionale	IPFH - JURBISE	DOJO	26/09/2022, 20/12/2022 de 9h à midi et le 09/11/2022 de 13h à 16h	SPORTIF	PONCTUELLE	54,00

22156	SPW-Département du support de la fonction publique régionale	IPF GHULN	Voies et zone herbeuse	09/11/2022 de 9h à midi	ESPACES SPECIFIQUES	PONCTUELLE	64,88
22157	SPW-Département du support de la fonction publique régionale	IPFH - JURBISE	Stand de tir 25m	26/09/2022, 20/12/2022 de 13h à 16h	ESPACES SPECIFIQUES	PONCTUELLE	200,00
22158	LA FORESTIERE	IPFH - JURBISE	Réfectoire	17/09/22 de 12h à 22h	NON SPORTIF	PONCTUELLE	152,40
22159	OSTEOLOGA	IPES - TOURNAI - SITE 2	Salle de gymnastique	Saison sportive 2022-2023 le lundi de 18h15 à 19h45	SPORTIF	REGULIERE	216,00
22160	LA MARELLE ASBL	HAUTE ECOLE PROVINCIALE CONDORCET - TOURNAI	Parking	27/09/22 de 10h30 à 16h30	ESPACE EXTERIEUR	PONCTUELLE	8,10
22161	OXFAM-MAGASIN DU MONDE	IPES - ATH	Grand réfectoire	20/11/2022 de 7h30 à 11h30	NON SPORTIF	PONCTUELLE	54,60
22162	ECOLE DES JEUNES ASBL	HAINAUT SPORTS MARCINELLE	Hall omnisports grande salle 3pl	Saison sportive 2022-2023 le lundi et mardi de 18h à 19h30 et le merc de 16h30 à 18h30	SPORTIF	REGULIERE	2.160,00
22163	CECIFOOT CHARLEROI ASBL	HAINAUT SPORTS MARCINELLE	Hall omnisports grande salle 3pl	Saison sportive 2022-2023 le jeudi de 18h à 20h et le samedi 10h à 12h	SPORTIF	REGULIERE	1.728,00
22164	AKACS	HAUTE ECOLE CONDORCET - MONTIGNIES SUR SAMBRE - CAR.PARAMEDICALE	Classe 2.8	1/10/2022 de 8h30 à 17h30 et le 2/10/2022 de 8h30 à 13h	NON SPORTIF	PONCTUELLE	87,30
22148	SORARIA JURBISE	IPFH JURBISE - FERME DU PRINCE	Salle d'expo	17/09/2022, 15/10/2022, 19/11/2022, 10/12/2022	NON SPORTIF	PONCTUELLE	115,00
22166	SORARIA JURBISE	IPFH JURBISE - FERME DU PRINCE	Salle d'expo	22/10/2022 de 11h à 13h30	NON SPORTIF	PONCTUELLE	28,80
22167	ETHIAS ASSURANCE	DELTA	Grand hall	26/09/2022, 28/09/2022	NON SPORTIF	PONCTUELLE	224,40
22168	CENTRE DE CULTURE SCIENTIFIQUE DE L'ULB	HAINAUT SPORTS	Hall bloc D	08-10-22	NON SPORTIF	PONCTUELLE	21,30
22169	FLOORBALL CLUB DE MONS ASBL	MAISON PROVINCIALE DES SPORTS	Hall omnisports 3 plateaux	01/10/2022 de 17h à 20h - 23/10/22 de 18h à 20h	SPORTIF	PONCTUELLE	165,00
22170	ROYALE AMICALE DES OUVRIERS COMMUNAUX DE LA VILLE DE TOURNAI	DIRECTION GENERALE REGIONALE DES ENSEIGNEMENT DE WALLONIE-PICARDE	Réfectoire internat + espace self service et cuisine	11,12,13/11/2022	NON SPORTIF	PONCTUELLE	303,75
22171	LA VILLE DE SAINT GHISLAIN	LYCEE PROVINCIAL D'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE DU HAINAUT - ETH	Grand hall	du 18 au 21/10/2022	NON SPORTIF	PONCTUELLE	2.630,40
22172	CLUB PONGISTE MONTOIS	INSTITUT D'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE PARAMEDICAL PROVINCIAL -IESPP	1pl	saison sportive 2020-2021 (détail dans dossier)	SPORTIF	REGULIERE	3.700,80
22173	FLOORBALL CLUB DE MONS ASBL	MAISON PROVINCIALE DES SPORTS	Hall omnisports 3 plateaux	13/11/2022 de 18h à 20h	SPORTIF	PONCTUELLE	66,00
22174	CECP	ESPACE FORMATIONS	Local 10 - informatique	8-17/11/2022, 1/12/2022, 21-23-28/03/2022	NON SPORTIF	REGULIERE	172,80
22175	ZP MONS-QUEVY	IPF GHULN	Classe N1	22/11/2022 de 8 h à 18h	NON SPORTIF	PONCTUELLE	40,20
22176	ZP MONS-QUEVY	IPF GHULN	Voies	22/11/2022 de 8 h à 17h	ESPACES SPECIFIQUES	PONCTUELLE	55,76
22177	ZP SYLLE ET DENDRE	IPFH - JURBISE	Stand de tir 25m	14-11-22	ESPACES SPECIFIQUES	PONCTUELLE	200,00
22178	DMC PRODUCTIONS ASBL	ATHENEE PROVINCIAL DE LA LOUVIERE	Salle de fitness	11-18-25/09/2022, 23/10/2022 de 13h à 17h	SPORTIF	PONCTUELLE	72,00
22179	RAAL LA LOUVIERE FUTSAL ASBL	ATHENEE PROVINCIAL DE LA LOUVIERE	Hall omnisports - grande salle 1pl	saison sportive 2022-2023 le lundi et merc de 18h à 23h, le mardi et vend de 18h à 19h et le jeudi de 17h à 18h.	SPORTIF	REGULIERE	1.584,00
22180	CLUB PONGISTE MONTOIS	INSTITUT D'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE PARAMEDICAL PROVINCIAL - IESPP	Grande salle de gymnastique	saison sportive 2021-2022 (détail dans dossier)	SPORTIF	REGULIERE	3.528,00
22181	INSPECTION GENERALE DE LA POLICE FEDERALE ET LOCALE	IPFH - JURBISE	Stand de tir 25m	19/10/2022 de 1h à 17h	ESPACES SPECIFIQUES	PONCTUELLE	100,00
22183	ROYAL VOLLEY CLUB JURBISE	IPFH - JURBISE	Hall omnisports 2pl	Saison sportives 2022-2023 le mardi de 18h à 22h et le jeudi de 18h à 20h	SPORTIF	REGULIERE	2.016,00

22184	TAEKWONDO JURBISE	IPFH - JURBISE	DOJO	Saison sportive 2022-2023 le mardi et vendredi de 17h30 à 20h	SPORTIF	REGULIERE	720,00
22185	LA FORESTIERE	IPFH - JURBISE	Piste vincent rousseau	Saison sportive 2022-2023 le mardi de 18h à 19h	SPORTIF	REGULIERE	223,20
22186	HALLIEZ HUGO	ATHENEE PROVINCIAL - SITE ARTS ET METIERS LA LOUVIERE	Salle de gym rez de chaussée	Saison sportive 2022-2023 le mercredi de 18h à 20h	SPORTIF	REGULIERE	288,00
22187	AMICAL JUDO CLUB LA LOUVIERE	ATHENEE PROVINCIAL DE LA LOUVIERE	Salle de fitness	Saison sportive 2022-2023 le mardi de 20h à 21h30, le vend de 19h30 à 21h le dimanche de 10h30 à 12h et les 3ème samedi du mois de 17h à 19h (10)	SPORTIF	REGULIERE	792,00
22188	ECCLH	ATHENEE PROVINCIAL DE LA LOUVIERE	Grande salle 2pl	Saison sportive 2022-2023 le mardi et vendredi de 20h à 22h	SPORTIF	REGULIERE	1.008,00
22189	ECCLH	ATHENEE PROVINCIAL DE LA LOUVIERE	Grande salle 2pl	Du 24/10/2022 au 28/10/2022 de 8h à 17h	SPORTIF	PONCTUELLE	288,00
22190	POLICE FEDERALE AUPRES DU SHAPE	IPFH - JURBISE	Stand de tir 25m	11-14-18-24/10/22, 04-14-18/11/22, 1-02-05-06/12/22	ESPACES SPECIFIQUES	PONCTUELLE	1.300,00
22191	ZP SYLLE ET DENDRE	IPFH - JURBISE	Stand de tir 25m	19/10/22 de 8h à 12h, 21-31/10/2022	ESPACES SPECIFIQUES	PONCTUELLE	400,00
22192	LES HENNUYERS ASBL	MAISON PROVINCIALE DES SPORTS	Hall omnisports 1pl	02/10/2022, 13/11/2022, 19/02/2022, 19/03/2022, 23/04/2022 de 10h à 12h	SPORTIF	PONCTUELLE	110,00
22193	INSTITUT LA MADELEINE	IPFH - JURBISE	Hall omnisports - 2plateaux	03/10/2022 de 8h à midi	SPORTIF	PONCTUELLE	36,00
22194	ASBL BSGU	LYCEE PROVINCIAL HORNU-COLFONTAINE - SITE 2	Hall omnisports 2 pl	Saison sportive 2022-2023 le mardi de 18h30 à 20h et le vendredi de 17h à 20h	SPORTIF	REGULIERE	1.296,00
22195	MONT-MARCHE	IPES - TOURNAI - SITE 2	Réfectoire + cuisine 25 %	9,10/12/22	NON SPORTIF	PONCTUELLE	133,35
22196	CECP	ESPACE FORMATIONS	Local 7 et local 10-informatique	03-10-22	NON SPORTIF	REGULIERE	54,72
22197	LEUZE BIKE CLUB	ATHENEE PROVINCIAL DE LEUZE	Réfectoire bloc Z + cuisine	15/01/2023 de 9h à 19h	NON SPORTIF	PONCTUELLE	210,75
22198	ZP SYLLE ET DENDRE	IPFH - JURBISE	Stand de tir 2m	21 et 23/12/2022	ESPACES SPECIFIQUES	PONCTUELLE	200,00
22199	B-PROJECT	MAISON PROVINCIALE DES SPORTS	Hall omnisports grande salle - 3pl	01/11/2022 de 8h à 20h, 02-03-04/11/2022 de 9h à 12h et de 13h à 16h	SPORTIF	PONCTUELLE	891,00
22200	SLFP-ALR REGION WALLONNE	HAINAUT DEVELOPPEMENT	salle Pol rysman + Cafétéria	21/11/2022 de 8h à 16h	NON SPORTIF	PONCTUELLE	146,85
22201	B-PROJECT	MAISON PROVINCIALE DES SPORTS	Cafet en complément 25% à la demande F22199	01/11/2022 de 8h à 20h	NON SPORTIF	PONCTUELLE	74,25
22202	MITSUMINE TEAM ASBL	ATHENEE PROVINCIAL DE LA LOUVIERE	Hall omnisports salle de fitness	Saison sportive 2022-2023 le merc de 18h30 à 21h	SPORTIF	REGULIERE	360,00
22203	ROYAL LA LOUVIERE HOCKEY CLUB	ATHENEE PROVINCIAL DE LA LOUVIERE	Grande salle - plateaux 1 et 2	4,11,18/12/2022 - 14,21,22,28,29/01/2023 - 04,05,11,12/02/2022	SPORTIF	PONCTUELLE	792,00
22204	FLOORBALL CLUB DE MONS ASBL	MAISON PROVINCIALE DES SPORTS	Cafétéria hall omnisports	26/11/22 de 12h à 16h	NON SPORTIF	PONCTUELLE	64,80
22205	JAG JUNIOR LA LOUVIERE	ATHENEE PROVINCIAL DE LA LOUVIERE	Salle de gym - rez de chaussée	Saison sportive 2022-2023 le mardi de 19h à 20h	SPORTIF	REGULIERE	144,00
22206	BBC LEUZE	ATHENEE PROVINCIAL DE LEUZE	Réfectoire bloc Z	16/12/2022 de 17h à 1h	NON SPORTIF	PONCTUELLE	168,60
22207	CROIX ROUGE DE Belgique	IPF GHILIN	Classe N4	31/10/22 de 18h à 22h	NON SPORTIF	PONCTUELLE	30,60
22208	MATERIA NOVA	HAINAUT DEVELOPPEMENT	Salle Pol Rysman + cafétéria	30/11/2022 de 12h à 17h	NON SPORTIF	PONCTUELLE	185,40
22209	SORARIA JURBISE	IPFH JURBISE - FERME DU PRINCE	Salle de réunion 2	16/11/2022 de 10h à 12h	NON SPORTIF	PONCTUELLE	6,30
22210	SORARIA JURBISE	IPFH JURBISE - FERME DU PRINCE	Salle de réunion 2 + cuisine	17-11-22	NON SPORTIF	PONCTUELLE	7,88
22211	SOCIETE DE GILLES "LA VICTOIRE"	ATHENEE PROVINCIAL MIXTE WAROCQUE	Grande salle 1 pl	11-11-22	NON SPORTIF	PONCTUELLE	36,00
22212	ROYAL LA LOUVIERE HOCKEY CLUB	ATHENEE PROVINCIAL DE LA LOUVIERE	Réfectoire	26-11-22	NON SPORTIF	PONCTUELLE	245,20
22213	GAEL FIORE	ATHENEE PROVINCIAL MIXTE WAROCQUE	Salle de musculation	Saison sportive 2022-2023 le jeudi de 18h à 19h	SPORTIF	REGULIERE	144,00
22214	PIF MONS-TOURNAI	IPF GHILIN	Espaces didactique - bâtiment G + bâtiment H	14, 17, 18/11/2022	ESPACES SPECIFIQUES	PONCTUELLE	420,00
22215	FEDERATION BELGE DE QI GONG	ATHENEE PROVINCIAL - SITE ARTS ET METIERS LA LOUVIERE	Salle de gym n°109	saison sportive 2022-2023 le vendredi de 18h à 19h00	SPORTIF	REGULIERE	144,00

22216	LES DES PIPES	ATHENEE PROVINCIAL DE LA LOUVIERE	Classe NB1	6-20/05/2022, 3-17/06/2022, 1-15/07/2022, 5-14/08/2022, 2-30/09/2022, 2-21/10/2022, 4-15-11/2022, 2-16/12/2022.	NON SPORTIF	REGULIERE	326,40
22217	LIONS CLUB VAL DE CENTRE ASBL	ATHENEE PROVINCIAL - SITE ARTS ET METIERS LA LOUVIERE	Salle Maurice Herlaimont	28-01-23	NON SPORTIF	PONCTUELLE	366,60
22218	LES COMPAGNONS TOURPIERS	ATHENEE PROVINCIAL DE LEUZE	Réfectoire bloc Z + cuisine en complément 25%	26-02-2023 de 8h à 22h30	NON SPORTIF	PONCTUELLE	210,75
22220	CROIX ROUGE DE Belgique	IPF GHILIN	Classe N1	03,04,10,11,17/12/2022	NON SPORTIF	REGULIERE	160,80
22221	CLUB DE GYM DANSE APLL ASBL	ATHENEE PROVINCIAL DE LA LOUVIERE	2 plateaux	Saison sportive 2022-2023 le merc de 14h à 18h30, le vend de 16h30 à 18h30, le samedi de 8h30 à 13h	SPORTIF	REGULIERE	4.392,00
22222	VOLLEY CLUB MASNUY	IPFH - JURBISE	Hall omnisports 2pl	Complément à la facture 22149 - 12/11/2022, 07/01/2023, 11/02/2023, 18/03/2023, 01/04/2023, 15/04/2023.	SPORTIF	REGULIERE	172,80
22223	SOCIETE DE GILLES "LES COMMERCEANTS"	ATHENEE PROVINCIAL - SITE ARTS ET METIERS LA LOUVIERE	Salle Maurice Herlemont	07/01/2023 de 19h à 4h	NON SPORTIF	PONCTUELLE	366,60
22224	CECP	ESPACE FORMATIONS	Local 7 et local 10-informatique	07-03-23	NON SPORTIF	REGULIERE	54,72
22225	CECP	ESPACE FORMATIONS	Local 7 et local 10-informatique	17-04-23	NON SPORTIF	REGULIERE	54,72
22226	CECP	ESPACE FORMATIONS	Local 7 et local 10-informatique	24-04-23	NON SPORTIF	REGULIERE	54,72
22227	CECP	ESPACE FORMATIONS	Local 7 et local 10-informatique	14-11-22	NON SPORTIF	REGULIERE	27,36
22228	CECP	ESPACE FORMATIONS	Local 7 et local 10-informatique	14-11-22	NON SPORTIF	REGULIERE	27,36
22229	CECP	ESPACE FORMATIONS	Local 7 et local 10-informatique	21-11-22	NON SPORTIF	REGULIERE	54,72
22230	CECP	ESPACE FORMATIONS	Local 7 et local 10-informatique	13-12-22	NON SPORTIF	REGULIERE	54,72
22232	ROYAL VOLLEY CLUB JURBISE	IPFH - JURBISE	Hall omnisports plateau 1 et 2	Saison sportive 2022-2023 le samedi de 10h à 12h	SPORTIF	REGULIERE	576,00
22233	FOA ASBL	MAISON PROVINCIALE DES SPORTS	Salle de psychomotricité et Salle de muscu	17/12/2022 de 9h30 à 12h	SPORTIF	PONCTUELLE	55,00
22234	ZP MONS-QUEVY	IPFH - JURBISE	Auditoire	15/12/2022 de 8h à 12h	NON SPORTIF	PONCTUELLE	63,60
22235	ARGOS HOCKEY CLUB	HAINAUT SPORTS MARCINELLE	Hall omnisports grande salle plateau 3	9-16/12/2022, 13-20-27/01/2023, 3-10/02/2023 de 20h à 22h	SPORTIF	PONCTUELLE	126,00
22236	ZP BORAIN	IPF GHILIN	Voiries	08-12-22	ESPACES SPECIFIQUES	PONCTUELLE	55,76
22237	SOCIETE DE GILLES LES BOUTE EN TRAIN	ATHENEE PROVINCIAL - SITE ARTS ET METIERS LA LOUVIERE	Salle maurice Herlemont	12-11-22	NON SPORTIF	PONCTUELLE	366,60

Institution : Direction générale provinciale - Service du Conseil provincial & du Collège

CONSEIL PROVINCIAL

Bulletin des QUESTIONS & REPONSES

QUESTIONS ECRITES DES CONSEILLERS PROVINCIAUX AU COLLEGE PROVINCIAL

Application de l'Art. L2212-35.

§1er. Les conseillers provinciaux ont le droit de poser des questions au collège provincial sur les matières qui ont trait à l'administration de la province. Sans préjudice des exceptions fixées dans la loi ou le décret et sans porter atteinte aux compétences conférées au collège provincial, les conseillers provinciaux ont le droit d'être informés par le collège provincial sur la manière dont celui-ci exerce ses compétences.

§2. Afin de permettre aux conseillers provinciaux de leur poser des questions orales d'actualité, il est réservé une heure au début de chaque séance du conseil.

Les conseillers ont également le droit de leur poser des questions écrites auxquelles il doit être répondu dans un délai de vingt jours ouvrables.

Les questions et les réponses visées au présent paragraphe sont publiées dans le Bulletin provincial et mises en ligne sur le site internet de la province, au plus tard dans les trois mois de l'envoi de la réponse à l'auteur de la question.

Le règlement d'ordre intérieur fixe les modalités d'application du présent article.

QR 3 Collège-2023

Question de M. Luc PARMENTIER, Conseiller provincial.

Concerne : DEVENIR MENUISIER À CHARLEROI AVEC LA PROVINCE... C'EST GALÈRE...

« Chers Membres du Collège provincial,

L'Institut d'Enseignement Technique Secondaire de Promotion Sociale (IETS PS) situé au 14 Rue de la Brouchettere à 6000 Charleroi est un véritable tremplin pour la réussite.

L'école dispense des cours en journée et en soirée pour les adultes en demande de formations techniques désireux de retrouver un emploi, d'évoluer professionnellement ou d'assurer leur épanouissement personnel.

L'Enseignement de Promotion Sociale tente de répondre aux demandes du marché de l'emploi en offrant des formations qui correspondent aux besoins créés par l'évolution des différents métiers.

Que ce soit pour optimiser ses acquis, pour développer de nouvelles compétences ou encore pour se reconverter, les cours de Promotion Sociale peuvent aider à y parvenir notamment grâce à la souplesse de leur fonctionnement, qu'il s'agisse de cours du jour ou du soir.

Les formations de l'Enseignement de Promotion Sociale sont organisées en unités d'enseignement (modules) capitalisables. Une section est composée d'unités d'enseignement comportant un ou plusieurs cours. L'étudiant s'inscrit dans une ou plusieurs unités selon son temps disponible.

Les unités réussies sont « capitalisées » et lorsqu'elles couvrent l'ensemble de la formation, elles permettent d'obtenir le diplôme final.

L'IETS PS organise en soirée des formations en Agent de maintenance, Boulangerie, Ouvrier carreleur, Chocolaterie, Complément CESS, Ebénisterie, Electricien automatique, Electricien installateur-monteur, Gestion de base, Maçonnerie, Menuiserie, Monteur sanitaire-chauffage, Mécanicien polyvalent, Plafonneur, Sculpture sur bois, Soudure, Tapissier-garnisseur, Technicien en construction, Technicien du froid, etc....

Suite à une inspection, l'atelier « menuiserie » de l'IETS PS a été fermé ce qui implique que de nombreux étudiants inscrits ne peuvent suivre les cours de formation en Ebénisterie, Menuiserie, Sculpture sur bois, etc... donnés par des professeurs techniquement en incapacité de les former.

Apparemment, cet atelier faisant partie du « grand » chantier de la future cité des métiers et sa remise aux normes ne serait opérationnelle que dans quelques années.

Un déménagement de cet atelier vers le site de l'ancienne Imprimerie "Hainaut-Concept-Impression" de la Province de Hainaut sise Z.I. 4ème Rue à 6040 Jumet serait envisagé mais cela coïnciderait pour plusieurs raisons :

- Tout le matériel d'imprimerie : rotatives, reconditionneuses, plieuses, etc...serait toujours présent sur le site jumétois empêchant l'aménagement des locaux avec le matériel de menuiserie ».

Pourquoi ne pas faire appel à une société de vente aux enchères d'équipement professionnel d'occasion : méthode de vente déjà utilisée par notre Province (Une vente aux enchères en ligne organisée pour le compte de la Province du Hainaut de plus de 60 structures métalliques de mosaïciculture est en cours du 04/04 au 18/04) ?

- Au vu du matériel de menuiserie à déménager, la province devrait faire appel à une société de déménagement via une procédure de marché public souvent longue à mettre en place.
- Etc...

En attendant, les élèves et leurs formateurs se croisent les bras dans l'attente d'un local digne de ce nom où ils pourraient recevoir une formation « en menuiserie » alors qu'une solution existe dans un lieu adapté. J'ose espérer que la section « menuiserie » de l'IETS PS sera de nouveau opérationnelle pour la rentrée de septembre 2023.

Septembre 2023, c'est dans six mois, ce devrait être jouable pour la Province de Hainaut !

Les membres du Collège provincial pourraient-ils me faire connaître les actions qu'ils comptent mener pour que « demain », des futurs menuisiers carolos se retrouvent avec un diplôme portant le cachet de la Province de Hainaut ?

Dans l'attente de votre réponse, chers Membres du Collège provincial, veuillez recevoir mes carolorégiennes et écologiques salutations. »

—

Réponse de M. HUSTACHE, Président du Collège provincial :

« Monsieur le Conseiller provincial,
Monsieur Parmentier,

Votre question écrite est bien parvenue au Collège provincial et a retenu sa meilleure attention.

Fin novembre 2022, les sections menuiserie de l'Institut d'enseignement technique secondaire (IETS) Plein Exercice et de Promotion Sociale ont été mises à l'arrêt suite au passage de l'Inspection du travail et à un avis de la médecine du travail.

En effet, les étudiants et leurs enseignants risquaient d'être exposés aux vapeurs d'un produit chimique dangereux présent dans les pavés en bois créosotés recouvrant le sol.

Devant l'urgence de la situation, une solution "transitoire" a été trouvée pour les élèves du Plein Exercice : élèves et professeurs sont actuellement accueillis dans les locaux d'une école de Marcinelle "Les Bruyères" où les machines sont mises à leur disposition sur base d'une convention. (accueil possible vu le peu d'élèves du Plein Exercice)

Les élèves de la section Sculpture de promotion sociale (utilisant des locaux proches de ceux de la Menuiserie) ont, quant à eux, pu intégrer un local vide au sein de l'imprimerie depuis le début du mois de mars.

Après plusieurs réunions avec les représentants de HGP et du SIPPT, une solution s'est dégagée : transférer les sections Menuiserie sur le site de l'imprimerie provinciale à Jumet (définitivement fermée). Des visites sur place ont été organisées et le lieu a été validé par la Direction générale régionale (DGR), les chefs d'établissement et HGP moyennant adaptations et différents déménagements.

Pour le déménagement, une procédure de marché public avec cahier des charges a été lancée, en vue du déplacement et/ou la vente des machines encore présentes sur le site de l'imprimerie.

Les machines de l'imprimerie sont en train d'être évacuées et l'espace sera totalement vidé pour le 22 juin prochain.

La DGR a entamé la procédure avec l'Office central des achats (Direction financière) pour un déménagement de leurs machines vers le site de l'imprimerie pendant le mois d'août.

La section sera ainsi opérationnelle dès la rentrée prochaine.

Par ailleurs, une vente aux enchères a débuté en date du 23 mai 2023 (publication du 23 mai au 6 juin), avec un enlèvement jusqu'au 21 juin au plus tard.

Cette vente aux enchères a été confiée à la société Auctelia désignée par marché public.

S'il s'avérait que certaines pièces n'étaient pas vendues, leur évacuation serait à la charge de la régie.

Espérant que ces renseignements seront de nature à vous satisfaire, je vous prie d'agréer, Monsieur le Conseiller provincial, l'assurance de ma considération distinguée. »

A insérer au Bulletin provincial en vertu du prescrit de l'Art. L2212-35 du Code wallon de la démocratie locale et de la décentralisation.

Le 13 juin 2023.

Le Directeur général provincial

(s) S. UYSTPRUYST

Institution : Direction générale provinciale - Service du Conseil provincial & du Collège

CONSEIL PROVINCIAL

Bulletin des QUESTIONS & REPONSES

QUESTIONS ECRITES DES CONSEILLERS PROVINCIAUX AU COLLEGE PROVINCIAL

Application de l'Art. L2212-35.

§1er. Les conseillers provinciaux ont le droit de poser des questions au collège provincial sur les matières qui ont trait à l'administration de la province. Sans préjudice des exceptions fixées dans la loi ou le décret et sans porter atteinte aux compétences conférées au collège provincial, les conseillers provinciaux ont le droit d'être informés par le collège provincial sur la manière dont celui-ci exerce ses compétences.

§2. Afin de permettre aux conseillers provinciaux de leur poser des questions orales d'actualité, il est réservé une heure au début de chaque séance du conseil.

Les conseillers ont également le droit de leur poser des questions écrites auxquelles il doit être répondu dans un délai de vingt jours ouvrables.

Les questions et les réponses visées au présent paragraphe sont publiées dans le Bulletin provincial et mises en ligne sur le site internet de la province, au plus tard dans les trois mois de l'envoi de la réponse à l'auteur de la question.

Le règlement d'ordre intérieur fixe les modalités d'application du présent article.

QR 4 Collège-2023

Question de M. Luc PARMENTIER, Conseiller provincial.

Concerne : STATUT DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS PARA-PROVINCIALES

«Chers Membres du Collège provincial,

Le nouveau Code des sociétés et des associations (CSA) est entré en vigueur le 1er mai 2019 et exige que les sociétés et associations conforment leurs statuts à la nouvelle législation au plus tard le 31 décembre 2023. Cela signifie que toutes les sociétés et associations constituées avant le 1er mai 2019 doivent adapter leurs statuts aux nouvelles dispositions et obligations imposées par le CSA.

Les membres du Collège provincial pourraient-ils me faire parvenir un état des lieux reprenant pour chaque société et/ou association para-provinciale la date des dernières modifications de leurs statuts publiés sur le site du Moniteur belge et si ces modifications ont bien intégré les nouveaux prescrits légaux ?

De nombreuses associations reçoivent des subsides de notre Province.

L'administration provinciale va-t-elle vérifier la conformité des statuts publiés en application du Code des sociétés et des associations du 23 mars 2019, Livre II, Chapitre III – Formalités de publicité des associations demandeuses de subsides ?

Ne serait-il pas judicieux que notre Province rappelle leurs obligations aux associations hainuyères ?

Dans l'attente de votre réponse, chers Membres du Collège provincial, veuillez recevoir mes carolorégiennes et écologiques salutations. »

Réponse de M. HUSTACHE, Président du Collège provincial :

« Monsieur le Conseiller provincial,
Monsieur Parmentier,

Votre question écrite est bien parvenue au Collège provincial et a retenu sa meilleure attention.

La mise en conformité des statuts des ASBL para-provinciales, au regard des dispositions du Code des Sociétés et Associations (CSA), doit impérativement être réalisée au plus tard pour le 31/12/2023.

Les ASBL paraprovinciales de catégorie 1 ont été questionnées sur l'état d'avancement de cette mise en conformité.

Si les formalités ont déjà été accomplies, les ASBL ont été invitées à nous fournir divers documents, comme :

1. La version consolidée de leurs statuts mis en conformité ;
2. La copie du PV de l'AG ayant approuvé les modifications statutaires requises ;
3. La copie de la publication aux annexes du MB desdites modifications statutaires.

Dans le cas où cette mise en conformité ne serait pas encore réalisée, elles devaient nous informer du niveau d'avancement des travaux et annoncer la date de l'assemblée générale appelée à statuer sur cette adaptation obligatoire des statuts.

Résultats de la consultation :

Nom asbl	Statuts consolidé	Copie PV AG	Copie MP	Commentaires
BPS22	ok	ok	ok	
CRECIT	ok	ok	ok	
ETA Le Moulin de la Hunelle	ok	ok	ok	
Fédération du tourisme	ok	ok	ok	
HD Gestion	ok	ok	ok	
Voies d'Eau	ok	ok	ok	
ETA Metalgroup	ok	ok	en attente	Publication prévue pour la semaine du 13/04/2023
ETA Atelier Social Le Roseau Vert	en attente	ok	ok	Statuts consolidés à fournir
ETA Criquelions services	en attente	ok	ok	Statuts consolidés à fournir
CARAH	en attente	en attente	en attente	Màj des statuts en cours, proposés à l'AG extraordinaire du 16 juin
CIH	en attente	en attente	en attente	Màj des statuts en cours, proposés à prochaine AG juin 2023
Hainaut Seniors Gestion	en attente	en attente	en attente	Veut profiter de la fusion pour le faire - prévu à l'AG juin 2023
Hainaut.Culture	en attente	en attente	en attente	Màj des statuts en cours, proposés à la prochaine AG juin 2023
Hainaut-Cinéma	en attente	en attente	en attente	Màj des statuts en cours, proposés à la prochaine AG juin 2023
SPAS	en attente	en attente	en attente	Màj des statuts en cours, proposés à la prochaine AG juin 2023
Teralis	en attente	en attente	en attente	Màj des statuts prévue à l'AG du 30/05/2023
Vers la Vie	en attente	en attente	en attente	Profitera de la fusion pour le faire - prochaine AG juin 2023
ABEH CAR	en attente	en attente	en attente	Pas eu d'infos car bientôt dissolution
CID	en attente	en attente	en attente	Màj des statuts en cours, proposés à la prochaine AG juin 2023
ETA Le Relais de la Haute Sambre	en attente	en attente	en attente	Màj des statuts en cours, proposés à la prochaine AG juin 2023
Conseil Social HEPH Condorcet	en attente	en attente	en attente	Màj des statuts en cours

Vous constaterez que 12 ASBL sur les 21 concernées doivent toujours se mettre en ordre à ce jour. Six sont totalement en ordre et trois doivent finaliser le processus.

D'après les réponses reçues, a priori, tous les statuts devraient être revus à temps.

Néanmoins, afin qu'une impulsion positive soit lancée par le Collège provincial, le Directeur général provincial a rappelé, par courrier, aux ASBL de catégorie 1, l'importance de cette mise en conformité la nécessité que celle-ci ait lieu dans les meilleurs délais.

Espérant que ces renseignements seront de nature à vous satisfaire, je vous prie d'agréer, Monsieur le Conseiller provincial, l'assurance de ma considération distinguée. »

A insérer au Bulletin provincial en vertu du prescrit de l'Art. L2212-35 du Code wallon de la démocratie locale et de la décentralisation.

Le 13 juin 2023.

Le Directeur général provincial

(s) S. UYSTPRUYST